

2025 DEVE 1 Adoption du Plan biodiversité 2025-2030 de Paris

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris est le territoire d'un vivant à la richesse exceptionnelle : renards, hérons, hérissons, faucons et chauves-souris, ou encore anguilles et méduses font partie de cette biodiversité parisienne méconnue. La capitale accueille ainsi près de 2 800 espèces sauvages : 831 espèces de plantes et 1 640 espèces animales ont été recensées entre 2010 et 2020. Les espèces communes en constituent la majorité, mais l'on y retrouve également 54 espèces menacées de disparition (29 animaux et 23 plantes) et 104 espèces qui font l'objet de mesure de protection (97 animaux et 7 plantes). Sa mosaïque de milieux de vie participe hautement au maillage du territoire et maintient des continuités écologiques jusqu'au cœur de la ville dense : plus de 500 parcs et jardins, 600 000 arbres dont plus de 100 000 dans les rues, deux bois : Bois de Boulogne et Bois de Vincennes, mais aussi 21 kilomètres de linéaires d'eau avec la Seine et les canaux et plus de 180 mares et bassins végétalisés, auxquels il faut ajouter la Petite Ceinture, les rues, les toitures et façades végétalisées, les cours oasis et cœurs d'îlots végétalisés.

La biodiversité connaît aujourd'hui à l'échelle mondiale la 6^e grande crise d'extinction des espèces : un quart des mammifères, un tiers des amphibiens et un huitième des oiseaux et des plantes sont menacés de disparition. La pression exercée par l'homme sur leurs milieux naturels est l'une des causes principales de ce déclin. La COP 15 sur la biodiversité de Montréal a permis un accord historique en 2022, avec une reconnaissance particulière du rôle majeur joué par les villes et les collectivités locales pour lutter contre cet effondrement de la biodiversité.

En 2050, 75 % de la population mondiale sera citadine, or la qualité de la biodiversité urbaine est intrinsèquement liée à la qualité du cadre de vie des habitantes et habitants et à leur santé. Sa richesse, rendue possible par la présence d'une nature foisonnante, permet de réduire les effets d'îlot de chaleur urbain, de maintenir la qualité des eaux, mais aussi l'approvisionnement alimentaire, la formation des sols, la pollinisation dont celle des fruits et légumes que nous consommons. Un sol vivant, des milieux humides et aquatiques riches, participent pleinement à la résilience de la ville vis-à-vis des conséquences des dérèglements climatiques.

Consciente de ces enjeux et de la richesse de son patrimoine naturel, la Ville de Paris s'est dotée depuis 2011 d'un Plan biodiversité qui définit les ambitions et actions pour mieux connaître et faire connaître, mais aussi protéger, préserver et renforcer la biodiversité de la capitale. La Ville de Paris a octroyé dès 2016 la citoyenneté d'honneur à la biodiversité. Elle en a fait de même pour la Seine en février 2025. Ce rapport au fleuve est une étape décisive dans le nouvel équilibre que nous construisons avec la nature en le considérant en tant que sujet et non en tant qu'objet.

Depuis plusieurs années, forte d'une politique de végétalisation qualitative très dynamique, sans usage de produits phytosanitaires chimiques, et d'une vision de long terme d'adaptation aux dérèglements climatiques, la Ville se transforme peu à peu en Ville-Jardin. Une ville plus accueillante au vivant dans son ensemble, plus résiliente, qui préserve et renforce sa faune et sa flore sauvages : création de forêts urbaines, transformation végétale massive de l'espace public, des toitures, du bâti municipal, extension et création d'espaces verts, développement de quartiers moineaux et d'aménagements favorables à la biodiversité, multiplication des actions d'animation de sensibilisation, gestion écologique et labellisation de ses espaces verts, soutien aux associations, organisation quotidienne d'événements et d'animations de territoires dédiés à la biodiversité, coopérations et échanges de

bonnes pratiques dans les réseaux nationaux et internationaux... La Ville de Paris est désormais largement reconnue sur la scène française comme mondiale pour la politique qu'elle déploie en faveur de la biodiversité.

Le bilan du Plan biodiversité 2018-2024 présente le résultat de la mise en œuvre de ses 30 actions. Il a constitué le point de départ de la révision de cette feuille de route d'actions en faveur de la biodiversité, afin d'aller toujours plus loin : approfondir les efforts engagés, lever les faiblesses identifiées, fixer de nouveaux objectifs ambitieux, développer de nouvelles solutions fondées sur la nature, innover, et s'adapter aux évolutions de l'état de la connaissance scientifique.

Pour ce nouveau Plan biodiversité 2025-2030 de Paris, une large démarche de consultation a été engagée, afin de donner la parole à l'ensemble des Parisiennes et Parisiens, ainsi qu'aux acteurs et actrices du territoire, à la communauté scientifique, associative, aux institutions partenaires de la Ville de Paris : à travers une consultation publique avec questionnaire en ligne, des marches exploratoires, visites guidées thématiques, réunions publiques, réunions d'échange avec des associations et partenaires scientifiques, ou encore une plénière exceptionnelle du Comité Parisien de la Nature et de la Biodiversité sous forme de groupes de travail pour contribuer à la définition des actions, indicateurs et cibles du nouveau plan. La consultation publique a permis de réunir des centaines de contributions d'habitantes et habitants, d'associations ou de conseils de quartiers. Les travaux de la deuxième promotion de l'Assemblée citoyenne, qui a porté au Conseil de Paris de juillet un vœu relatif aux rues-jardins, ont été également intégrés à ce nouveau plan.

Le Plan biodiversité s'inscrit en pleine complémentarité qualitative entre les différents plans de la Ville de Paris : Plan climat, Plan local d'urbanisme bioclimatique, Plan ParisPluie, Plan alimentation durable, Plan Arbre, Plan d'amélioration de l'environnement sonore, Plan parisien de santé environnementale, Plan de sobriété hydrique, Stratégie de résilience, Schéma Parisien de la commande publique responsable, Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés, etc... mais aussi avec les stratégies régionales, nationales ainsi que les multiples engagements internationaux dans lesquels Paris s'inscrit.

Le Plan Biodiversité 2025-2030 de Paris

Ce nouveau plan biodiversité ambitieux, résolument opérationnel et qualitatif s'articule autour de :

- **Cinq focus** qui présentent des enjeux transversaux prioritaires du plan biodiversité 2025-2030. Paris s'engage
 - À déployer une stratégie pour préserver et développer les haies (focus 1),
 - À renforcer la biodiversité de la Seine (focus 2),
 - À poursuivre la renaturation des bois parisiens (focus 3),
 - À calculer pour la première fois son empreinte biodiversité (focus 4)
 - À mener l'ensemble des actions du plan biodiversité avec une approche territoriale très marquée (focus 5).

- **Trois axes** :
 - Expertiser et préserver la biodiversité du territoire parisien (axe 1),
 - Faire de la biodiversité un atout pour la résilience du territoire (axe 2),
 - Sensibiliser, impliquer et coopérer en faveur de la biodiversité (axe 3).

Ces axes rassemblent vingt fiches objectifs thématiques qui comprennent chacune des actions précises, des indicateurs de suivi annuel et des cibles à horizon 2030.

Dans le détail, ces cinq priorités incarnent et précisent le renforcement de l'action déterminée de la Ville de Paris pour préserver, protéger, valoriser et enrichir la biodiversité de Paris :

Focus 1 : Le lancement d'une première stratégie parisienne dédiée aux haies, dont l'ambition est d'augmenter en quantité et qualité ces habitats prioritaires, trésors de biodiversité, à la fois refuges et couloirs de déplacement, pour garantir au moins 500 mètres linéaires et jusqu'à plusieurs kilomètres de haies dans chaque arrondissement.

Focus 2 : Une action renforcée sur le sujet de la biodiversité de la Seine, colonne vertébrale de la trame bleue parisienne, à la fois corridor et réservoir de biodiversité. Alors qu'on ne comptait que quelques espèces de poissons dans les années 1970, on en dénombre plus de 36 aujourd'hui. L'ambition est de retrouver des berges naturelles sur la Seine à Paris, mais aussi de développer les aménagements favorables à la biodiversité pouvant être installés sur l'eau, pour notamment permettre le déploiement d'actions de sensibilisations à la biodiversité de la Seine pour tous les Parisien.es. La Seine sera notamment privilégiée pour étudier l'aménagement d'une continuité piétonne et de biodiversité reliant les deux bois de Boulogne et de Vincennes.

Focus 3 : Une accélération de la dynamique de renaturation des bois parisiens à travers la réduction du morcellement des bois lié aux voies circulées, en piétonnant et en renaturant le plus possible ces joyaux parisiens que constituent les bois de Boulogne et de Vincennes. Paris augmentera également la surface totale des zones naturelles protégées dans les bois pour renforcer la biodiversité qu'ils abritent.

Focus 4 : La biodiversité au cœur des arrondissements. Identifiés en lien étroit avec les Mairies d'arrondissement, le Plan biodiversité 2025-2030 intègre 84 projets localisés, visant à créer de nouveaux habitats végétalisés ou aquatiques, à mettre en œuvre des dispositifs de protection de la faune, à sensibiliser les Parisiennes et Parisiens ou à leur offrir un meilleur accès à la nature. Incarné et illustré par ces projets d'arrondissement, le Plan biodiversité s'attachera donc à une mise en œuvre opérationnelle territorialisée, au plus près et au plus juste des besoins locaux, en particulier de ceux des quartiers populaires.

Focus 5 : Un engagement inédit et novateur de la Ville : la mesure de l'empreinte biodiversité globale de la Ville de Paris dans et hors de son territoire. Il s'agira de déployer une méthodologie dédiée pour identifier et quantifier les pressions exercées sur la biodiversité au-delà de nos frontières, et de travailler à les réduire au travers d'un spectre large de mesures comme l'offre alimentaire, la consommation d'énergie ou les choix d'approvisionnement de matériaux de construction.

Les 3 Axes déclinent les actions opérationnelles :

L'axe 1 concentre les actions autour de l'expertise et la préservation de la biodiversité du territoire parisien :

Parce qu'on protège mieux ce que l'on comprend et ce que l'on connaît, il faut non seulement travailler à mieux mesurer la biodiversité du territoire (objectif 1), pour cela, un baromètre de la biodiversité parisienne sera créé. Il faut également renforcer le réseau de la nature sur le territoire, en prenant en considération chacune des trames écologiques et des enjeux sous-jacents :

- Trame verte (objectif 2) : Une stratégie haies sera lancée, ou encore 40 nouveaux espaces refuges de biodiversité seront créés ;
- Trame bleue (objectif 3) : Des rivières seront (re)créées, ainsi que des mares, des plans d'eau végétalisés ou encore des jardins de pluie ;
- Trame brune (objectif 4) avec un objectif de 30% du territoire qui sera perméable à l'échelle de Paris en 2030 ;
- Trame nocturne (objectif 5) avec des actions de réduction de l'impact de l'éclairage public, mais aussi du bâti sur les espèces nocturnes ;
- Trame blanche (objectif 6) avec notamment la réalisation de la première carte de la trame blanche parisienne, visant à identifier des zones plus calmes.

Afin de veiller à mettre en adéquation les projets de la Ville avec l'évolution de l'état des connaissances scientifiques, le plan engage de manière transversale et éclairée à compléter les pratiques par le recours accru aux espèces végétales d'île-de-France dites régionales (objectif 7), par une attention particulière aux espèces protégées et menacées (objectif 8) comme le hérisson d'Europe, par des efforts de limitation de développement des espèces exotiques envahissantes (objectif 9) ainsi que par la consolidation de la gestion écologique dans tous les espaces végétalisés (objectif 10) que Paris, pionnière en la matière, promeut depuis près de vingt ans. .

L'axe 2 vise à faire de la biodiversité un atout pour la résilience du territoire. Paris, à la fois ville-lumière, célébrée pour son patrimoine architectural et culturel, façonnée par la logique hygiéniste du baron Haussmann et héritière de

l'esthétique des jardins à la française, propose désormais un nouveau modèle urbain, plus résilient, où la nature est à la fois patrimoine et ressource.

Dans cette optique le Plan se saisit de chaque occasion pour intégrer la biodiversité à toutes les étapes des projets d'aménagement et de construction de la ville (objectif 11), avec la perspective d'atteindre 40 hectares de nouvelles surfaces végétalisées de bâti, public et privé d'ici à 2030, la promotion du BiodivScore pour faire du bâti municipal un bâti à biodiversité positive, et pour déployer des solutions fondées sur la nature, contribuant à s'adapter au changement climatique (objectif 12) qui passera notamment par la création de 360 nouvelles cours oasis pour les écoles, crèches et collèges, soit environ 72 hectares, comprenant un ou des aménagements favorables à la biodiversité. Toujours dans une optique de résilience, le renforcement de la biodiversité contribue à la mise en place d'un cercle vertueux s'agissant de la santé des Parisiennes et des Parisiens (objectif 13) et du développement des agricultures urbaine et rurale durables (objectif 14). Par les divers services qu'elle rend, la biodiversité doit être appréhendée comme une valeur ajoutée à valoriser : elle est génératrice de convivialité, d'esthétisme et support d'activités écotouristiques (objectif 15).

Enfin l'axe 3 concerne la sensibilisation, l'implication et la coopération de tous en faveur de la biodiversité. La Ville en premier lieu permettra le financement d'actions en faveur de la biodiversité à travers sa politique d'achats et de financements (objectif 16) avec l'objectif de réorienter d'ici à 2030 100 % de ses dépenses identifiées comme défavorables à la biodiversité vers des achats et financements plus vertueux, mais aussi en inscrivant ses actions dans les initiatives de coopérations locales, nationales et internationales (objectif 17). Elle doit également lutter contre le premier écueil dont souffre la biodiversité urbaine : la méconnaissance du public, en y sensibilisant le plus grand nombre (objectif 18) dès le plus jeune âge : 100 % des écoles auront accès à un espace de nature à proximité, support d'activités éducatives, en développant les métiers et les formations à la biodiversité (objectif 19) et en impliquant largement les acteurs et actrices du privé et de l'écosystème associatif de protection et de promotion de la biodiversité (objectif 20).

Pour conduire la mise en œuvre du plan, l'ensemble des Directions de la Ville de Paris sera mobilisé. Au-delà, les collaborations avec divers partenaires publics, privés ou associatifs, sur leurs champs d'actions propres, seront renforcées et multipliées. Le rôle du Comité Parisien de la Nature et de la Biodiversité en particulier sera réinventé. Appelé à devenir le support d'échanges dynamiques, cette instance opérera comme sentinelle pour pousser la Ville de Paris à être toujours plus exemplaire et ambitieuse.

Chaque objectif porté par le nouveau Plan biodiversité est ainsi décliné en actions concrètes, détaillées en mesures, et dont le suivi régulier est facilité par l'identification d'indicateurs annuels. Nouveauté du plan biodiversité ces indicateurs de moyens ou de résultats, constitueront l'outil de suivi privilégié pour piloter l'avancée du Plan biodiversité et mesurer l'atteinte progressive de l'ensemble de ses cibles, chiffrées, à horizon 2030.

Dans la lignée des précédents plans, l'ambition du nouveau Plan biodiversité 2025-2030 est de fédérer les orientations et les perspectives de la Ville de Paris, de toutes ses directions et des partenaires concernés, qui donneront un visage vivant à la capitale de demain.

Afin de poursuivre l'engagement de la Ville pour la protection et le développement de la biodiversité à Paris, parce que le rapport à la nature et aux animaux révèle la part d'humanité que chacun a en soi, je vous demande de bien vouloir approuver le Plan biodiversité 2025-2030 de Paris.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2025 DEVE 1 Adoption du Plan Biodiversité 2025-2030 de Paris

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2025 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'adopter le Plan biodiversité 2025-2030 de Paris ;

Vu le plan biodiversité annexé au présent projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI au nom de la 8^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris adopte le Plan Biodiversité 2025-2030 de Paris joint en annexe de cette délibération.